

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande d'aide aux petites entreprises - SARL Domaine du Lac
Laouzas**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_009

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande d'aide aux petites entreprises - SARL Domaine du Lac Laouzas**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 8 Septembre 2023 n°DBC_2023_076 approuvant le règlement d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 mars 2024 n°DBC_2024_024 approuvant l'avenant n°1 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 04 juillet 2024 n°DBC_2024_065 approuvant l'avenant n°2 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_009-DE

A G E D I

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 mars 2025 n°DBC_2025_013 approuvant l'avenant n°3 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 mai 2025 n°DBC_2025_0146 approuvant l'avenant n°4 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 décembre 2025 n° n°DBC_2025_088 approuvant l'avenant n°5 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Economique du 2 juin 2026 sur cette demande de subvention.

Le camping Les Rives du Lac Laouzas repris en 2022 par la SARL Domaine du Lac Laouzas a bénéficié de l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé dans l'hôtellerie de plein air suite à la réponse à un appel à projet lancé par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) dédié aux « petits campings ». Suite à cette étude un certain nombre d'investissements sont apparus nécessaires notamment la création d'un nouveau site internet et la création d'un snack. Le montant total des investissements présentés s'élève à 43 872,76 € HT.

Cette entreprise sollicite une aide dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité de la Communauté de Communes de 25% dans la limite de 10 000€, soit 10 000 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de subventionner l'entreprise SARL Domaine du Lac Laouzas à hauteur de 10 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Entendu le rapport du Président,

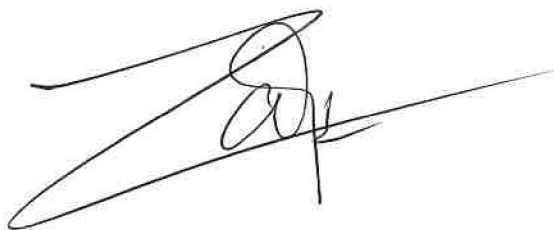
Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité

- de subventionner l'entreprise SARL Domaine du Lac Laouzas à hauteur de 10 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_009-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 / 06 / 2026**
et publié ou notifié
le **12 / 06 / 2026**